

SÉANCE DU 10 MARS 2016

L'an deux mille seize, et le dix mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean MASSÉ, Maire.

Présents : Jean-François JURY, Gilles LELIÈVRE, Françoise ROY, les adjoints, Pascale GÉRARD, Jennifer DABONNEVILLE, Gladys FRADET, Myriam BISSONNET, Michel GERMAIN, Myrina SÉVERIN, Roseline BIGOT, Annick BIAIS.

Absents excusés : Daniel THUILAND, Saphia GUERESCHI, qui a donné pouvoir à Pascale GÉRARD, Marc FERRY qui a donné pouvoir à Jean-François JURY, premier Adjoint.

Jennifer DABONNEVILLE est élue secrétaire de séance.

QUESTIONS PORTÉES A L'ORDRE DU JOUR LORS DE LA CONVOCATION :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente,
- Compte administratif, compte de gestion 2015, budget 2016 service assainissement,
- Tarif assainissement 2016,
- Compte administratif, compte de gestion 2015, budget 2016 budget annexe bâtiment zone artisanale,
- Tarif pêche 2016 étang communal de Vanneau,
- Travaux rénovation école,
- Compte-rendu délégations,
- Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT n° 2016-03-03

Jean-François JURY, premier adjoint, présente au Conseil municipal le compte administratif 2015 du service assainissement :

- Section d'exploitation :

. Recettes :	45.772,37€
. Dépenses :	31.292,38 €

- Section d'investissement :

. Recettes :	20.585,85 €
. Dépenses :	24.912,09 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 ; le Maire ne prend pas part à la présente délibération.

COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT n° 2016-03-02

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 établi par le

receveur municipal, en conformité avec le compte administratif.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT n° 2016-03-01

Considérant que le compte administratif 2015 du service assainissement présente :

- un excédent de la section de fonctionnement de : 14.479,99 euros,
- un déficit d'investissement de : 4 326,24 euros,

Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser au 31 décembre 2015, Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 du service assainissement comme suit :

- 4.400 euros, à l'article 1068 - recettes de la section d'investissement-,
- le solde : 10.079,99 € sera reporté à l'article 002 – recettes de la section de fonctionnement-,
- le déficit de la section d'investissement, 4.326,24 euros, sera reporté à l'article 001 – dépenses de la section d'investissement-.

BUDGET 2016 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente les propositions de budget 2016 pour le service assainissement :

- Section d'exploitation :

<u>Dépenses</u>		<u>48 580€</u>
6061	Électricité	1 300 €
615	Entretien réparations	11793 €
6262	Frais de télécommunication	500 €
621	Charges de personnel	2 200 €
654	Pertes sur recettes irrécouvrables	600 €
66111	Charges financières	2 450 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur	600 €
681	Dotations aux amortissements	16 870 €
6815	Provisions pour travaux	2 000 €
706129	Reversement taxe Agence de l'Eau	3 760 €
023	Virement à la section d'investissement	6 507 €
<u>Recettes</u>		<u>48 580€</u>
70611	Redevance assainissement (au m3)	21500€
706121	Redevance modernisation réseaux	3 850 €
741	Subvention Agence de l'Eau	1 300 €
777	Quote-part des subventions	8 850 €
7815	Reprise sur provisions	3 000 €
002	Excédent reporté	10 080 €

- Section d'investissement

<u>Dépenses</u>		<u>59 158 €</u>
1391	Amortissements subventions d'investist	8 850 €
16	Remboursement emprunts	11 100 €
2031	Étude réhabilitation lagune du Deffand	30 000 €
2156	Correction imputation	2 582 €

28156	Correction imputation	2 299 €
001	Résultat antérieur reporté	4 327 €
	<u>Recettes</u>	<u>59 158 €</u>
1068	Réserves	4 400 €
131	Subvention	12 500 €
1641	Emprunt	14 000 €
2158	Correction imputation	2 582 €
28156	Correction imputation	2 299 €
28	Amortissements des immobilisations	16 870 €
021	Virement de la section de fonctionnement	6 507 €

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget 2016 du service assainissement.

- Réhabilitation lagunage du Deffand

Une réunion a eu lieu sur place avec l'Agence de l'eau et la Fédération des eaux. Une étude préalable à la réhabilitation est nécessaire et comportera le diagnostic du réseau. Cette étude et les travaux bénéficieront d'aides financières au titre du contrat global Loing amont.

TARIF 2016 SERVICE ASSAINISSEMENT n° 2016-03-07

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de fixer la redevance d'assainissement pour l'année 2016.

Considérant le budget 2016, et les besoins de financement du service assainissement,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'augmenter le tarif du service assainissement de 2%,
 - de fixer le tarif 2016 du service assainissement comme suit :
 - part fixe par foyer : 32,21 € au lieu de 31,58 €,
 - part au m³ d'eau consommée : 1,27 € au lieu de 1,25 €,
- Les forfaits pour les exploitations agricoles sont fixés par l'arrêté de la Préfecture de l'Yonne n° 89693 du 10/11/1989, à savoir :
- 40 m³ par personne
 - 9 m³ par animal logé dans les étables, écuries ou porcheries raccordées au réseau d'assainissement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ANNEXE BATIMENT ZONE ARTISANALE n° 2016-03-11

Jean-François JURY, premier Adjoint, présente au Conseil municipal le compte administratif 2015 du budget annexe bâtiment zone artisanale :

- Section de fonctionnement :
 - o Recettes : 30.233,83 €
 - o Dépenses : 7.514,70 €
- Section d'investissement :
 - o Recettes : 122.200,00 €
 - o Dépenses : 129.333,92 €

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2015 du budget annexe, le Maire ne prend pas part à la délibération.

**COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET ANNEXE BATIMENT
ZONE ARTISANALE n° 2016-03-06**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité le compte de gestion 2015 du budget annexe bâtiment zone artisanale, dressé par le receveur municipal. Le compte de gestion est conforme au compte administratif.

**AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 DU BUDGET ANNEXE
BATIMENT ZONE ARTISANALE n° 2016-03-05**

Considérant que le compte administratif 2015 du budget annexe « bâtiment Thuiland » présente :

- un excédent de la section de fonctionnement de : 22.719,13 €,
- un déficit d'investissement de : 7.133,92 €,

Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser au 31 décembre 2015, Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 du budget annexe « bâtiment Thuiland » comme suit :

- 7.200 euros, à l'article 1068 -recettes de la section d'investissement-,
- le solde : 15.519,13 euros, sera reporté à l'article 002 – recettes de la section de fonctionnement-,
- le déficit de la section d'investissement, 7.133,92 euros, sera reporté à l'article 001 – dépenses de la section d'investissement-.

**BUDGET 2016 BUDGET ANNEXE BATIMENT ZONE
ARTISANALE**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les propositions pour l'exercice 2016 de ce budget :

- Section de fonctionnement :

	<u>. Dépenses :</u>	<u>28 120 €</u>
61522	Entretien bâtiments	13 220 €
616	Primes d'assurances	1 000 €
66111	Intérêts des emprunts	2 200 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur	4 900 €
023	Virement à la section d'investist	6 800 €
	<u>. Recettes :</u>	<u>28 120€</u>
752	Revenus des immeubles	12 600 €
002	Résultat antérieur reporté	15 520 €

- Section d'investissement :

	<u>. Dépenses :</u>	<u>14 000 €</u>
1641	Remboursement capital emprunt	6 866 €
001	Résultat antérieur reporté	7 134€
	<u>. Recettes</u>	<u>14 000 €</u>
021	Virement de la section de fonctiont	6 800 €
1068	Réserves	7 200 €

Le Conseil municipal approuve le budget 2016 du budget annexe à l'unanimité.

TARIF PECHE ETANG COMMUNAL DE VANNEAU N° 2016-03-08

Le conseil municipal :

- entérine la décision de la commission pêche de maintenir le tarif 2015 en 2016, à savoir :

- Carte annuelle adulte : 70 €
- Carte annuelle enfant : 35 €
- Ticket journalier adulte : 11 €
- Ticket journalier enfant : 5,50 €
- Carte estivale adulte : 40 €
- Carte estivale enfant : 20 €.

Le tarif s'applique comme suit :

- Adulte : personnes âgées de 16 ans et plus au 1^{er}/01/2016 (nées avant le 31/12/1999),
- Enfants : jeunes âgés de 11 à 15 ans inclus au 1^{er}/01/2016 (nés entre le 1^{er}/01/2000 et le 31/12/2004),
- gratuit : jeunes âgés jusqu'à 10 ans inclus au 1^{er}/01/2016 : nés après le 01/01/2005. Les enfants peuvent pêcher gratuitement mais doivent être accompagnés d'une personne titulaire d'une carte annuelle, estivale ou d'un ticket journalier.

La carte estivale est valable 2 mois à compter de la date de délivrance de celle-ci (durant la période comprise entre le 1^{er} mai et le 30 octobre 2016).

RÉNOVATION ÉCOLE : AVENANT N° 2 LOT 8 S.A.R.L. ADELEC N° 2016-03-09

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que des prises de courant supplémentaires sont nécessaires et entraînent une plus-value sur le marché du lot n° 8 signé avec la SARL ADELEC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec la SARL AD-ELEC, adjudicataire du lot n° 8 – électricité courants faibles, concernant la réhabilitation énergétique et les mises aux normes accessibilité du groupe scolaire, et l'avenant n° 1 afférent à ce marché,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide, par 14 voix, de conclure l'avenant suivant d'augmentation avec la SARL AD-ELEC :

Marché initial + avenant n° 1 - montant: 20.423 € H.T.

Avenant n° 2 - montant : 260 € HT

Nouveau montant du marché : 20.683 € HT soit 24.819,60 € TTC

Objet : prises de courant supplémentaires

- d'autoriser le maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

COMPTE-RENDU DÉLÉGATIONS

- Syndicat collèègè et lycée de Toucy

Françoise ROY, déléguée, indique que la participation demandée aux communes est fixée à 34.49 € par élève.

Le Conseil municipal approuve le montant de cette participation par 12 voix, deux abstentions.

Suite à la démission du président, une assemblée générale extraordinaire aura lieu afin d'élire un nouveau président.

- Communauté de communes Portes de Puisaye Forterre

Jean-François JURY, premier Adjoint, conseiller communautaire, informe le Conseil municipal des projets en cours portés par la CDC :

- extension de la maison de santé de Saint-Amand-en-Puisaye, et crèche,
- amélioration des réseaux internet,
- vente des bâtiments de Pôléthic.

- Centre de secours

Jean-François JURY, premier Adjoint, a participé à une réunion au centre de secours. Il a interrogé les représentants du SDIS sur la possibilité de mise à disposition d'un véhicule porteur d'eau, ceci est effectivement en projet. La prise d'eau dans les étangs privés est également possible, sous réserves de l'autorisation des propriétaires.

- Commission nouvelles technologies

Pascale GÉRARD, responsable de cette commission, l'a réunie suite aux problèmes récurrents de connexion internet rencontrés par les abonnés à OZONE. Une liste des abonnés insatisfaits a été adressée aux services du Conseil départemental et du Conseil régional. La commission est également en contact avec la CDC.

- SIVU Chemin de fer de Puisaye

Jean-François JURY, premier Adjoint, délégué, informe le Conseil municipal que le syndicat attend la réponse à la demande d'autorisation de poser une barrière au passage à niveau sur la route de Saint-Fargeau.

- Office de tourisme

Annick BIAIS, déléguée, informe le Conseil municipal que Michel MOUROT a été élu président de l'office de tourisme Portes de Puisaye Forterre. La fréquentation est en augmentation avec 14960 visiteurs, et 39000 consultations du site internet. Un nouveau guide touristique a été édité. Le bilan financier présente un léger déficit, qui est expliqué par la fusion des offices de tourisme de Saint-Sauveur, Treigny et Saint-Amand-en-Puisaye.

- Centre de Loisirs Ribambelle

Myriam BISSONNET, déléguée, rend compte de la dernière réunion. L'augmentation des créances est inquiétante. Le directeur du centre de loisirs de Saint-Amand s'en va, l'objectif est que les centres de Saint-Amand et Saint-Sauveur travaillent ensemble.

QUESTIONS DIVERSES

- Stage de formation

Florian LEPLAT, actuellement agent technique en contrat aidé à la commune, a informé le Maire qu'il souhaitait effectuer un stage de formation de personnel opérateur de chantier de désamiantage, ce stage devant déboucher sur un emploi à contrat à durée indéterminée dans une entreprise privée. Il demande si la commune pourrait participer au financement de cette formation qui s'élève à 990 euros plus les frais de restauration et d'hébergement. Myriam BISSONNET estime que la collectivité peut participer au financement d'une formation dont le but est de réinsérer le jeune. Après échanges de vues, le Conseil municipal décide de demander à Florian LEPLAT d'aller se présenter auprès de cet employeur, de lui demander s'il peut participer financièrement à cette formation et s'il s'engage à l'embaucher.

- Agence Territoriale Routière

L'A.T.R. a adressé un courrier répondant à celui de Monsieur le Maire concernant la taille des haies en bordure des voies départementales. Une expérimentation afin de réduire cette taille avait été menée en 2013, mais un collectif d'agriculteurs concernés a contesté cette pratique, et l'expérimentation a été suspendue. Monsieur FEGAR, chef de l'ATR indique qu'une réflexion approfondie sur ce sujet est en cours.

- Cabine publique Orange

La délégation régionale d'Orange a adressé un courrier informant le maire de la dépose de la cabine téléphonique publique, place de l'église, compte tenu de sa très faible utilisation.

- Correspondant défense

Monsieur le Maire, étant correspondant défense, a assisté à une réunion d'information, l'armée est un secteur qui recrute.

- Compteurs Linky n° 2016-03-12

Françoise ROY, troisième Adjoint, expose au Conseil municipal les informations qu'elle a collectées concernant les compteurs Linky qui vont être déployés par E.R.D.F. Ces compteurs dits « communicants » transmettront la consommation des usagers en temps réel, il n'y aura plus de relevé de compteur. C'est un courant porteur en ligne injecté dans les lignes électriques qui émettra des radiofréquences pour envoyer ou recevoir des données. Les inquiétudes liées à ce nouvel équipement portent sur :

- les risques sanitaires liés aux ondes, notamment pour les enfants en bas âge,
- les risques financiers : la durée de vie de ces compteurs ne dépasserait pas 15 ans, alors qu'elle est de 60 ans pour les compteurs actuels,
- les risques techniques : le compteur Linky ne supporterait pas de surcharge, contrairement aux compteurs actuels, et disjoncterait immédiatement, il faudrait donc souscrire un abonnement avec une puissance plus élevée, d'où un surcoût pour l'abonné.

- les risques sécuritaires : ces compteurs communicants entraînent une intrusion dans la vie privée des abonnés.

De plus, le compteur Linky ne présente aucun intérêt d'un point de vue écologique, il ne sera pas intelligible pour le consommateur, et ne lui permettra pas d'étudier sa consommation, ni d'agir pour limiter le gaspillage.

Après avoir échangé sur ce sujet :

Le Conseil municipal :

- décide de refuser l'installation des compteurs Linky sur le territoire communal.

- Concert Jean-Claude Borelly

Alain JOLLIOT-CROQUIN, secrétaire de l'association des amis de l'église et du patrimoine, a adressé un courrier informant le Conseil municipal que cette association accueillera Jean-Claude BORELLY, célèbre trompettiste, en concert à l'église dimanche 22 mai à 16 heures.

- Demandes de subventions

Suite aux demandes déposées en mairie, le Conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- Centre Interprofessionnel de Formation des Apprentis Auxerre : 200 €
- Centre de Formation des Apprentis Saint-Marcel (71) : 100 €
- Maison Familiale Rurale Semur-en-Auxois (21) : 50 €
- Centre de Formation des Apprentis Longvic (21) : 100 €
- Maison Familiale Rurale Villevallier : 50 €

Des jeunes de notre commune fréquentent ces organismes de formation.

Le Conseil municipal vote une subvention de 210 € à Toucy Entraide.

Il ne donne pas suite aux demandes de la Maison Familiale Rurale de Toucy, à la Prévention routière, à l'association française des sclérosés en plaques, ni à France Alzheimer, ne pouvant répondre favorablement à toutes les sollicitations.

- Banquet de printemps

Il aura lieu le dimanche 24 avril.

- Nettoyage vitres

La commission école-cantine a suggéré de faire nettoyer les vitres de l'école par une entreprise privée. Deux entreprises seront contactées.

- Contrat de location n° 2016-03-10

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'agence ORDIM GESTION, titulaire du mandat exclusif de recherche et de mise en place du locataire, a fait visiter la maison appartenant à la commune et sise au Deffand, 34, rue des marronniers à Madame Aline SANTOS-LISBOA. Celle-ci a accepté la location à compter du 1^{er} mars 2016.

En conséquence, le Conseil municipal :

- donne pouvoir de signature au Maire pour le contrat de location concernant la propriété communale, 34, rue des marronniers le Deffand, et moyennant un loyer mensuel de cinq cent cinquante euros. Le bail est conclu pour une durée de 3 ans avec effet au 1^{er} mars 2016, et

reconductible tacitement pour 3 ou 6 ans.

- Décorations de Noël

Roselyne BIGOT, responsable de la commission, demande au conseil municipal de choisir les couleurs pour les décorations de Noël, le conseil municipal opte pour fuschia, bleu et argent.

La séance est levée à minuit vingt minutes.